



# REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

---

## HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION

---

### COMMUNIQUÉ

La Haute Autorité de la Communication (HAC) informe les propriétaires de médias que la somme de **trois milliards trois cent vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille (3.329.484.000 GNF)** accordée aux Médias privés et à la Maison de la presse par le Gouvernement pour la couverture de leurs dépenses de fonctionnement au titre de la subvention de l'exercice 2021 est disponible.

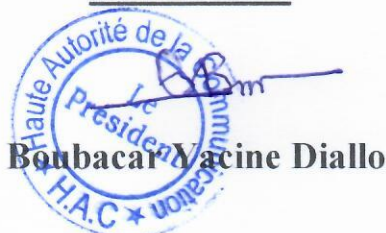
La Haute Autorité de la Communication HAC invite les associations de patrons de presse écrite, audiovisuelle et en ligne à procéder à la répartition de ladite subvention, sur la base de critères objectifs et à fournir à la HAC la liste des ayants droit et les montants attribués à chaque organe.

La Haute Autorité de la Communication saisit l'occasion pour adresser ses remerciements au Président de la République et au Gouvernement pour l'aide apportée aux médias privés.

La Hac sait compter sur la rigueur des Associations dans le cadre de la répartition de la subvention entre tous les ayants droit.

**Conakry, le 30 juin 2021**  
**Pour la Haute Autorité de la Communication**

**Le Président**

  
**Boubacar Yacine Diallo**